

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 617

Artikel: Parlementarisme : la politique de l'agenda
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PARLEMENTARISME

La politique de l'agenda

Faut-il que les conseillers aux Chambres fédérales soient des professionnels, payés comme tels et qu'ils tombent dans la rubrique, comme on dit dans les recensements du personnel, «équivalents plein temps»?

Les termes du débat sont connus de longue date. Le professionnalisme parlementaire crée une caste, d'autant plus attachée à sa fonction qu'elle en vit, sans que le traitement attire des citoyens déjà et avantageusement engagés dans leur profession. Le semi-professionnalisme actuel renforce les liens avec les divers lobbies et prive le Parlement d'une certaine indépendance.

Nous ne trancherons pas, ici. Mais versons au dossier un fait qui n'est pas vraiment nouveau, si ce n'est dans son ampleur. C'est le recours systématique aux impossibilités de l'agenda.

Imaginons une commission chargée d'un dossier encumbrant, par exemple l'impôt anticipé sur les opérations fiduciaires ou un renforcement du dispositif permettant de réprimer la fraude fiscale. Exemples vécus.

Le président et la commission peuvent procéder à des «hearings» (ça prend du temps), exiger un rapport complémentaire, demander une expertise. Scrupules honorables et étirant le processus d'examen.

Ils peuvent aussi, plus simplement, ne pas trouver de dates permettant de siéger.

ET PASSE LE TEMPS...

Agendas ouverts, le président recense les impossibilités, et passent les semaines, voire les mois.

On a même observé des parlementaires qui, sans consulter leur agenda, savent qu'ils ne sont pas libres aux dates possibles. Pas des traîne-savates, des gens doués de la mémoire des dates!

Le Parlement ne pourrait-il pas, pour sa crédibilité, exiger que les renvois pour embouteillage d'agenda n'excèdent pas un maximum donné? On entend déjà l'objection: nous ne sommes pas des professionnels. Certes, mais quand même des parlementaires.

UN DUR MÉTIER

Et dire que les électeurs croient que leurs députés remplissent aussi correctement leur mandat à Berne ou dans le chef-lieu que lors de ces manifestations publiques auxquelles ils trouvent toujours le temps de consacrer des journées entières!

On connaît les deux techniques de faire-valoir en telles circonstances: ou bien se déplacer continuellement et affronter trois ou quatre fois par jour les photographes, les mains à serrer et même un auditoire (champion de la catégorie: Jean-Pascal Delamuraz, l'ubiquité faite locomotive); ou bien se réserver pour les grandes occasions, et s'y montrer durablement, des toasts de l'apéritif aux discours du pousse-café, y compris la séance avant ou après.

Rassurez-vous: il y en a aussi qu'on ne voit pour ainsi dire jamais derrière les rubans à couper, ni sur le macadam des autoroutes à inaugurer, ni aux assemblées extraordinaires des banques cantonales, encore moins aux excursions des organisations touristiques, au baptême du dernier cru, ni même aux bastringues jubilaires. Peut-être que ceux-là font de la politique pendant ce temps — ou peut-être gagnent-ils tout bêtement leur vie.

C'était notre histoire vraie: le dur métier de politicien.

SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Veiller au grain

A propos de subventions, spécialement des subventions fédérales en matière agricole, une rengaine que tout le monde entonne avec conviction: il faut supprimer celles qui coûtent trop (en frais) pour ce qu'elles rapportent (en reconnaissance). Et de préciser: indépendamment du montant même d'une subvention, il doit y avoir une proportion raisonnable entre le coût occasionné par son calcul et sa distribution d'une part, et le «bénéfice» qu'en tire son destinataire d'autre part. Fini l'arrosoage tous azimuts! Il faut faire des choix, et donc abandonner...

Or justement, quand il s'agit d'établir des priorités, la belle unanimous disparaît.

Réapparaissent alors des préoccupations plus immédiates: sauvegarde d'intérêts particuliers (locaux, professionnels, etc.), clientélisme, tendance à préserver l'existant, etc.

FARINE A FAÇON, PAIN A LA MAISON

A titre d'illustration, oyez plutôt l'histoire des primes de mouture, sorte de fable céréalière d'inspiration bien helvétique.

Or donc, depuis 1925, les producteurs de céréales touchent une «prime de mouture» pour la mise en valeur de blé qu'ils sont tenus de garder pour leurs propres besoins — c'est-à-dire pour faire leur pain à la maison avec une farine provenant en principe de l'un des 365 petits moulins à façon survivant aux côtés des 500 moulins de commerce. La prime de mouture est calculée en fonction du prix de prise en charge par la Confédération, de sorte que le producteur tire une recette approximativement équivalente du blé conservé pour l'approvisionnement direct et de celui qu'il livre à la Confédération.